

**Secrétariat général**

|  |  |
| --- | --- |
| ***Direction de l’évaluation de la performance, de l’achat, des finances et de l’immobilier***  Service de l’achat, de l’innovation et de la logistique du ministère de l’Intérieur  Sous-direction de l’achat et du suivi de l’exécution des marchés  Bureau des achats métiers |  |

ANNEXE 1 AU RC : CADRE DE RÉPONSE TECHNIQUE(CRT)

**Éthylomètres mobiles et d’embouts buccaux destinés aux unités**

**de la Police et la Gendarmerie nationales**

*Le présent document comprend* 8 *pages, y compris celle-ci, numérotées de 1 à 8.*

SOMMAIRE

[Article 1. Catégorisation des exigences techniques 3](#__RefHeading___Toc12357_3345703754)

[Article 2. Fonctions et exigences techniques 3](#__RefHeading___Toc12365_3345703754)

Catégorisation des exigences techniques

Il existe 2 types d’exigences :

* les exigences impératives, notées « I » ;
* les exigences souhaitables, notées « S ».

Fonctions et exigences techniques

**Poste 1 : éthylomètres mobiles**

*Cadre d'emploi du matériel*

Il s’agit d’un appareil de métrologie légale destiné aux unités opérationnelles de la police nationale, de la gendarmerie nationale et de la gendarmerie des transports aériens permettant d’effectuer la mesure de la concentration d’alcool dans l’air expiré des conducteurs de véhicules à moteurs, après un dépistage d’alcoolémie positif.

* 1. Spécifications techniques
     1. Caractéristiques techniques générales

Exigence 1.1 (I) :

L’appareil doit permettre d’effectuer la mesure de la concentration d’alcool dans l’air expiré en mg/litre avec deux décimales.

|  |
| --- |
| Réponse du candidat |

Exigence 1.2 (S) :

L’étendue de mesure de l’appareil est à minima de 0,00 mg/l à 2,00 mg/l.

|  |
| --- |
| Réponse du candidat |

Exigence 1.3 (S) :

Une plus faible durée de mise en route avant de pouvoir utiliser l’appareil sera valorisée.

|  |
| --- |
| Réponse du candidat qui fournira cette durée en secondes |

Exigence 1.4 (S) :

Lorsque le mode veille est activé, la plus faible durée pour passer en mode « mesure » sera valorisée.

|  |
| --- |
| Réponse du candidat qui fournira cette durée en secondes |

Exigence 1.5 (S) :

Quelle que soit la concentration d’alcool, le plus faible temps de souffle validé par l’appareil sera valorisé.

Cette durée démarre au début du souffle dans l’appareil et prend fin lors de l’affichage définitif du résultat à l’écran.

|  |
| --- |
| Réponse du candidat qui fournira cette durée en secondes pour les dix valeurs de concentration d’alcool demandées : |

Exigence 1.6 (I) :

L’éthylomètre mobile est alimenté par un branchement direct sur une source extérieure.

|  |
| --- |
| Réponse du candidat |

Exigence 1.7 (I) :

L’appareil est utilisable en poste fixe dans des locaux mais aussi à bord des véhicules.

|  |
| --- |
| Réponse du candidat |

Exigence 1.8 (I) :

L’éthylomètre mobile doit fonctionner correctement dans les conditions environnantes de température entre 0° et 40° Celsius.

|  |
| --- |
| Réponse du candidat |

* + 1. Homologation

Exigence 1.9 (I) :

Le matériel est conforme aux exigences de la recommandation R.126 de l’Organisation Internationale de Métrologie Légale (OIML) et à l’arrêté du 13 février 2007 modifiant l’arrêté du 8 juillet 2003 relatif au contrôle des éthylomètres.

|  |
| --- |
| Réponse du candidat qui fournira les documents nécessaires |

* + 1. Caractéristiques logicielles

Exigence 1.10 (I) :

L’écran de l’éthylomètre permet d’afficher systématiquement le taux d’alcoolémie obtenu après un souffle conforme validé par l’appareil.

|  |
| --- |
| Réponse du candidat |

Exigence 1.11 (I) :

Aucune modification du paramétrage n’est possible de la part de l’utilisateur sur le terrain.

|  |
| --- |
| Réponse du candidat |

Exigence 1.12 (I) :

Les données sont affichées à l’écran en français.

|  |
| --- |
| Réponse du candidat |

* + 1. Vérification réglementaire

Exigence 1.13 (I) :

Conformément à la réglementation en vigueur (arrêté du 13 février 2007 relatif au contrôle des éthylomètres), chaque appareil est vérifié périodiquement sur banc par le laboratoire national de métrologie et d’essais ou des organismes désignés par ce laboratoire.

La visite périodique s’effectue avant la fin de la validité du précédent contrôle périodique.

Le contrôle métrologique comprend la vérification primitive des instruments neufs et des instruments réparés. Dans le cadre des opérations de contrôle, le matériel fourni est un appareil pouvant être vérifié en mode automatique sur le banc des vérifications réglementaires du prestataire.

|  |
| --- |
| Réponse du candidat |

* + 1. Alimentation électrique/maintenance

Exigence 1.14 (I) :

Le matériel est équipé de deux sources d’alimentation électrique :

* pour une utilisation sur le réseau électrique Français (230 volts – 50Hz) ;
* pour une utilisation à bord d’un véhicule en 12 volts courant continu (type prise allume cigare).

|  |
| --- |
| Réponse du candidat |

Exigence 1.15 (I) :

Le matériel doit supporter les variations de fréquence et de tension électrique, notamment lorsqu’il est embarqué et connecté à bord des véhicules.

|  |
| --- |
| Réponse du candidat |

Exigence 1.16 (S) :

La maintenance de premier niveau (NTI 1), peut-être réalisée par les personnels techniques de la gendarmerie et de la police nationales.

|  |
| --- |
| Réponse du candidat |

* + 1. Accessoires/documents obligatoires

Exigence 1.17 (I) :

L’éthylomètre est livré dans une mallette de transport rigide avec les accessoires suivants :

* au moins trois embouts buccaux ;
* une notice d’utilisation rédigée en français ;
* un carnet de métrologie ;
* les accessoires nécessaires au fonctionnement et à l’alimentation de l’appareil : 2 cordons d’alimentation (230 V et 12V) et accessoire(s) de branchement sur véhicule.

|  |
| --- |
| Réponse du candidat |

* + 1. Mallette de transport

Exigence 1.18 (I) :

Une mallette de transport rigide sera fournie avec un aménagement intérieur permettant une sécurisation optimale de l’éthylomètre et de ses accessoires.

La mallette contient l’éthylomètre mobile ainsi que la totalité des accessoires suivants a minima : notice d’emploi, carnet de métrologie, accessoires d’alimentation électrique et au moins 3 embouts buccaux de rechange.

|  |
| --- |
| Réponse du candidat |

Exigence 1.19 (I) :

Le poids de la mallette de transport intégrant tous les équipements (éthylomètre mobile, notice d’emploi, carnet de métrologie, accessoires d’alimentation électrique et 3 embouts buccaux de rechange) ne doit pas excéder 20 kilos.

|  |
| --- |
| Réponse du candidat qui fournira le poids en kilo : |

Exigence 1.20 (S) :

Le poids global de la mallette de transport intégrant tous les équipements (éthylomètre mobile, notice d’emploi, carnet de métrologie, accessoires d’alimentation électrique et 3 embouts buccaux de rechange) sera valorisé d’autant plus qu’il sera léger.

|  |
| --- |
| Réponse du candidat qui fournira le poids en kilo : |

Exigence 1.21 (I) :

La somme totale des dimensions de la mallette de transport : longueur extérieure + largeur extérieure + hauteur extérieure, ne doit pas excéder 200 cm.

|  |
| --- |
| Réponse du candidat qui fournira cette dimension en centimètres : |

Exigence 1.22 (S) :

Une meilleure compacité de la mallette de transport sera valorisée.

|  |
| --- |
| Réponse du candidat qui fournira cette dimension en centimètres : |

Exigence 1.23 (I) :

La mallette de transport est suffisamment solide pour protéger l’appareil et les accessoires des chocs pouvant survenir durant les transports aller-retour chez l’industriel, ou lors des transports pour les vérifications métrologiques, ainsi qu’à bord des véhicules de service.

|  |
| --- |
| Réponse du candidat |

**Poste 2 : embouts buccaux**

*Cadre d’emploi du matériel*

Un nouvel embout est placé sur l’éthylomètre mobile à chaque fois qu’un nouvel utilisateur doit souffler dans l’appareil.

* 1. Spécifications techniques
     1. Caractéristiques techniques générales

Exigence 2.1 (I) :

Chaque embout à clapet anti retour est à usage unique et s’adapte parfaitement à l’éthylomètre mobile.

|  |
| --- |
| Réponse du candidat |

Exigence 2.2 (I) :

Chaque embout buccal est emballé individuellement de façon hermétique pour préserver l’hygiène de l’utilisateur.

|  |
| --- |
| Réponse du candidat |

Exigence 2.3 (I) :

L’emballage individuel d’un embout buccal doit pouvoir s’ouvrir par simple déchirement avec les deux mains de l’utilisateur.

|  |
| --- |
| Réponse du candidat |

Exigence 2.4 (I) :

Chaque éthylomètre est accompagné d’un carton, d’un sac ou d’une poche de 100 embouts buccaux à usage unique, tels que décrits au poste 2.

|  |
| --- |
| Réponse du candidat |